

## POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

### Inquiétudes à l'INJEP après la réduction par l'Etat de la dotation allouée au personnel

Quel avenir pour l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) (1) ? Le collectif des personnels « Que vive l'INJEP ! », qui rassemble les syndiqués du SEP (Syndicat de l'éducation populaire)-UNSA, du SGEN (Syndicat général de l'Education nationale)-CFDT, des non-syndiqués et des partenaires extérieurs, dénonce « la mort programmée » de l'établissement. Les raisons de ces inquiétudes ? Le courrier du 4 août du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative qui a notifié une baisse de la dotation budgétaire allouée au personnel de l'établissement. Elle pourrait passer, précise Philippe Da Costa, président du conseil d'administration, de 5,1 millions d'euros en 2008 à 4,8 millions en 2009 et à 3,5 millions en 2010 (2).

*En jeu, la moitié des postes équivalents temps plein*

Le collectif des personnels, qui savait l'institut menacé par la révision générale des politiques publiques et s'était déjà mobilisé en juillet, se dit « abasourdi par la brutalité de cette mesure ». Celle-ci obligerait l'établissement, pour s'ajuster à la nouvelle donne budgétaire, à envisager la suppression de la moitié des postes équivalents temps plein, soit une quarantaine environ d'ici à décembre 2009. « Cette réduction des effectifs entraînera inévitablement la suppression de certaines missions et à terme l'asphyxie de cette institution historique, considérée comme la maison mère de l'éducation populaire et de la vie associative », avertit Annie Oberti, du SEP-UNSA.

De fait, l'établissement public, situé au cœur du Parc-Flory à Marly-le-Roi, réunit, autour des questions de jeunesse et de la vie associative, des activités de recherche, de formation, d'édition, de documentation, d'accueil et d'hébergement de cadres associatifs. C'est notamment à l'institut que viennent se former bon nombre de professionnels qui travaillent auprès des jeunes, de responsables ou de cadres d'associations, de collectivités locales ou de l'Etat. L'établissement abrite, par ailleurs,

l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action » (3) et il reçoit de nombreuses délégations étrangères qui viennent dans le cadre d'échanges ou pour étudier les politiques de la jeunesse menées en France. Dans une logique purement comptable, l'Etat prend ainsi « la responsabilité de rayer de la carte des politiques publiques une pièce maîtresse de son action auprès des jeunes et des associations », dénonce le collectif. Décidé à obtenir du gouvernement qu'il reconsidère sa décision, il a mis en ligne une pétition (<http://que-vive-injep.blogspot.com>). De son côté, l'intersyndicale SEP-UNSA et SGEN-CFDT a demandé à être reçue par le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

*Développer des activités nouvelles ?*

Dans sa lettre de réponse au ministère datée du 9 septembre, Hervé Mécheri, directeur de l'INJEP, expliquait également que la baisse de la dotation conduirait à une diminution « drastique » de la masse salariale, « ce qui mettrait gravement en péril le fonctionnement et les missions de l'institut ». Refusant néanmoins de s'en tenir à « une réduction purement comptable des effectifs », il estimait « urgent de réorganiser et de redéfinir les missions et les activités » de l'INJEP « pour prévoir à la fois l'avenir de celui-ci et de ses personnels ». « Nous réfléchissons actuellement au projet de l'établissement afin de voir quelles activités nouvelles nous pouvons développer et limiter ainsi la baisse des effectifs », confirme Philippe Da Costa, tout en cherchant à rassurer. « Pour l'instant, rien n'est décidé, nous attendons des confirmations sur le plan budgétaire. » Un conseil d'administration extraordinaire doit se réunir le 13 octobre pour faire le point sur la situation de l'établissement.

I. S.

(1) INJEP : 11 rue Paul-Leplat - 78160 Marly-le-Roi - Tél. 01 39 17 27 27.

(2) Le budget total se monte à 18,4 millions d'euros environ.

(3) Agence chargée, pour le compte de la Commission européenne, de mettre en œuvre, en France, le programme européen « Jeunesse en action » (2007-2010) en direction des 13-30 ans.

### Budget 2009 : plusieurs secteurs en alerte

Alors que plusieurs secteurs présentés comme prioritaires par le gouvernement – notamment le travail et l'emploi, la ville et le logement – devraient, selon le projet de loi de finances (voir ce numéro, page 15), voir leurs crédits amputés, certains acteurs commencent à exprimer leurs inquiétudes.

C'est le cas dans le secteur du logement, dont le budget devrait diminuer de près de 7 %. L'Union sociale pour l'habitat (USH) déplore que les crédits pour le logement social passent de 800 millions d'euros à 550 millions et que le nombre de logements sociaux programmés (PLUS et PLAI) soit ramené de 100 000 en 2008 à 78 000. L'union fait état d'une réduction de la subvention unitaire moyenne, « alors que celle-ci permet déjà difficilement d'équilibrer les opérations ». Elle regrette aussi la « mainmise » sur les fonds du 1 % logement, qui remplaceront les crédits de l'Etat pour les interventions de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat). Au total, les aides jusqu'ici consacrées au logement seront réduites de 800 millions d'euros, précise-t-elle.

### En bref

**Deux des mesures de soutien à l'activité** annoncées par le gouvernement face à la crise financière suscitent de vives réactions. L'une concerne le rachat à des prix décotés de 30 000 logements privés dont les travaux n'ont pas été lancés faute de certitude sur les ventes. La Fondation Abbé-Pierre et Droit au logement (DAL) y voient surtout « un soutien aux promoteurs immobiliers » plutôt qu'« un soutien aux personnes modestes en attente d'un logement décent ». L'autre mesure concerne l'utilisation du surplus de la collecte du Livret A pour aider les PME. Même si le gouvernement assure garantir le financement du logement social, le collectif « Pas touche au Livret A » dénonce la marchandisation d'un outil qui a pour vocation « de mettre en œuvre le droit au logement » et non de « soutenir les errements de banques privées ».